

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2012**

Le mardi 18 septembre 2012 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 13 septembre 2012.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT,
MM. CHAIGNEAU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusés : Mme HERAULT, M. DECOU.

Secrétaire : M. DUPEU Laurent.

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

1 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 DU SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DU LAMBON

Les élus ont été destinataires du dossier établi par le Syndicat des Eaux de la Vallée du Lambon sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour l'année 2011.

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune observation particulière, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU MELLOIS

La commune est adhérente au SAM depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les élus ont été destinataires du dossier établi par le Syndicat d'Assainissement du mellois sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune observation particulière, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 – REGULARISATION DES EMPRISES DE VOIRIE

Dans le cadre de certains travaux de voirie réalisés sur la voirie communale, il y a lieu d'effectuer des alignements ou régularisations d'emprise sur certaines parcelles longeant les voies et appartenant à des propriétaires privés.

Après accord de ces différents propriétaires, les actes administratifs de transfert de propriété seront établis en mairie.

Il s'agit de parcelles situées rue de la Raberie, rue des Chaumettes, rue des Prés, rue du Pigeonnier, rue des Souterrains, rue des Vignes.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, chargent le maire de signer les actes administratifs ainsi que tout autre document relatif à ces acquisitions de terrain.

4 – INDEMNITE DE CONSEIL DE M. LE TRESORIER DE CELLES-SUR-BELLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que M. Dieumegard François, a quitté ses fonctions à la trésorerie de celles-Sur-Belle, pour un autre poste, à compter du 3 septembre 2012.

Il a fait parvenir en mairie le décompte de son indemnité de conseil qui s'élève à 294,52 € brut pour la période du 1^{er} janvier au 3 septembre 2012.

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable au versement de cette indemnité au taux de 100 %.

5 – PROPOSITION D'AUTORISATIONS D'ABSENCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Conformément à l'article 59 (notamment alinéa 5) de la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du comité technique, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

L'octroi des autorisations d'absence est lié à une nécessité de s'absenter du service : ainsi un agent absent pour congés annuels, RTT, maladie... au moment de l'événement, ne peut y prétendre. Elles ne sont pas récupérables.

Le maire propose à l'assemblée d'adopter les autorisations d'absence suivantes :

| Evénements | Nombre de jours ouvrables pouvant être accordés | Justificatif demandé |
|--|--|--|
| Mariage - de l'agent (ou souscription PACS) - d'un enfant de l'agent | 5 jours 1 jour | Certificat de mariage Certificat de mariage |
| Décès - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant, père, mère, beau-père, belle-mère - frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, grands parents - oncle, tante, neveu, nièce | 3 jours 3 jours 2 jours ½ journée (+ délai de route) | Acte de décès Acte de décès Acte de décès Acte de décès |
| Maladie très grave - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant de plus de 16 ans, père, mère - d'un enfant de moins de 16 ans | 3 jours 3 jours 6 jours ou 12 jours si le conjoint n'a pas de congés pour ce cas | Certificat médical Certificat médical Certificat médical + justificatif de l'employeur du conjoint |
| Naissance - d'un enfant (pour le père) | 3 jours (qui suivent la naissance) | Bulletin de naissance |
| Déménagement | 2 jours | Justificatif nouveau domicile |
| Bilan de santé | ½ journée | Copie de la convocation |
| Médaille du travail - or - vermeil - argent | 4 jours 3 jours 2 jours (l'année d'attribution) | Copie de l'arrêté d'attribution |

Règles générales :

- Elles sont accordées en fonction des nécessités de service.
- Les journées accordées doivent être prises de manière consécutive.
- L'octroi de délai de route éventuel est laissé à l'appréciation du maire.
- L'agent doit fournir la preuve matérielle de l'événement.

Ces propositions, adoptées par les élus, seront soumises à l'avis du Comité technique paritaire.

6 – REFORME TERRITORIALE

Dans le cadre de la refonte de la carte intercommunale, les élus de la commune de Fressines ont pris connaissance de plusieurs études et simulations proposées par le cabinet indépendant KPMG. Ont été présentés différents scénarios de regroupement avec les communautés de communes jouxtant la communauté de communes de Celles-Sur-Belle. Ces études ont précisé les enjeux de gouvernance, de compétences, les enjeux financiers et fiscaux.

Monsieur le maire demande un tour de table afin de connaître le sentiment de chacun suite à cette étude présentée le jeudi 13 septembre à Celles-Sur-Belle.

Quatre scénarios de fusion de communautés de communes ont été présentés :

- 1 Plaine de Courance, Val de boutonne, Celles-Sur-Belle.
- 2 Canton de Melle, Le lezayen, le Cœur du Poitou, Celles-Sur-Belle plus deux communes.
- 3 Canton de Melle, Le lezayen, le Cœur du Poitou, Celles-Sur-Belle, Val de Boutonne plus deux communes.
- 4 Pays Mellois, Haute Sèvre, Arc en Sèvre, Val de Sèvre.

Les avis sont unanimes quant à la présentation très claire des différents scénarios et de leurs enjeux.

Les élus sont globalement favorables à la proposition n°1.

Quelque soit la fusion décidée par le Préfet, la commune devra passer en FPU (Fiscalité Propre Unique), plus le territoire défini sera grand plus les dotations de l'Etat seront importantes, la fiscalité des familles augmentera, les compétences existantes s'appliqueront à toutes les communes de la même communauté de communes.

Après examen des propositions, les élus ont fait le vœu à l'unanimité, et à bulletins secrets, de se rapprocher des Communautés de communes de la Plaine de Courance et du Val de Boutonne.

Leur choix a été favorisé par :

- La représentativité de la commune auprès du territoire ainsi créé, permettant un nombre de deux sièges sur un territoire comportant 64 sièges au total,
- La dimension du territoire, favorisant l'implication des élus aux différents projets,
- Les compétences proposées se rapprochant des compétences actuelles de la communauté de communes de Celles-Sur-Belle,
- La fiscalité et le coût des services sur les territoires concernés proches de ceux de la communauté de Communes actuelle, limitant ainsi la contribution financière de chaque foyer.

Les élus chargent M. le maire de faire part de ce vœu à M. le Préfet des Deux-Sèvres.

Il reste entendu que ce n'est qu'un vœu et que la décision finale est du ressort du Préfet.

7 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information

- Réunion préparatoire du Téléthon 2012 vendredi 21 septembre à la salle des fêtes,
- A la réunion préparatrice du forum des associations, il a été question de la distribution des annonces des associations qui pourraient se faire par les élus, en même temps que le Fressines infos. M.Fouché rappelle que dans ce cas, les associations devraient fournir leurs documents en mairie, pliés et comptés pour le jour de la distribution du bulletin d'informations communales. Ces documents ne seraient en aucun cas insérés à l'intérieur du Fressines Infos mais seulement posés en même temps dans chaque boîte aux lettres.

M.Fouché demande l'avis des élus puisqu'à ce jour, certains conseillers font cette diffusion et d'autres non. Il souhaite un avis unanime des élus, sans quoi cette distribution ne pourra se faire sur toute la commune.

Après discussion, et vote à mains levées, il s'avère que l'unanimité n'est pas acquise.

Malgré tout, les conseillers qui distribuent déjà les annonces des associations, expliquent qu'ils le font personnellement et par relation avec l'association et non pas en tant qu'élus municipaux. Ils souhaitent donc continuer.

Sur les lieux dits non desservis, l'association devra se charger de la distribution.

Voirie/bâtiments

- Les toilettes de la salle des fêtes sont en cours de rénovation,
- Les détecteurs de fumée ne sont pas obligatoires dans chaque bâtiment mais M.Fournier indique qu'il en sera installé une dizaine dans les dortoirs et salles recevant les associations. Coût entre 10 € et 25 € pièce.

Ecole

* Mme Moreau a été alertée par les agents communaux d'un nombre important d'enfants fréquentant la garderie pendant le premier créneau horaire le soir. Dans un premier temps, il a été proposé des heures complémentaires à Mmes Girault et Savarit (avec leur accord), dans l'attente de voir comment le service évolue.

Toujours pour le même problème, il sera demandé aux enseignants de ranger le matériel de motricité pour que les enfants puissent y aller pendant le temps de la garderie.

* Monsieur le maire a appris qu'une réunion a eu lieu dans cette même salle de motricité, non prévue à cet effet, alors qu'un courrier avait été transmis à la directrice de l'école, l'an passé, l'informant qu'elle devait demander la possibilité d'utiliser les locaux scolaires, en dehors des heures de cours. Il propose donc de renouveler ce courrier.

Il s'en suit un large débat. Tous les élus sont unanimes pour dire qu'il faut transmettre un courrier mais ils ne sont pas tous d'accord sur la teneur de celui-ci.

Puisqu'il n'y a pas entente, Monsieur le maire charge la commission école de lui soumettre le courrier en question qui sera remis à la Directrice de l'école. La commission école se réunira donc le lendemain à 20h30.

* Questionnaire CESU (cf. Conseil du 20 mars 2012) : 1 seul retour à ce jour en mairie.

* Assemblée générale de l'A.P.E. le 25 septembre 2012 à la salle des fêtes.

M.Chaigneau/C.C.A.S.

* Le pique-nique des gagnants du repas des aînés a eu lieu « au paradis ». Il s'est très bien déroulé.

* Devis par la société ABG, du paramétrage des ordinateurs de l'école vers le copieur est de 147 € HT. Les conseillers sont d'accord pour demander cette intervention.

* Achat d'une imprimante pour la classe de Mme Dupont : coût 59 € TTC.

* SIEDS : augmentation de la TCFE non votée lors du dernier Conseil.

* Les pastilles d'iode (périmées) ont été remises à la préfecture.

8 – QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES

* Mme Piot annonce que les permanences pour la bibliothèque des enfants de l'école commenceront le jeudi 20 septembre prochain.

La Communauté de communes de Celles-sur-Belle apportera un concours de 10h à 12h gratuites pour l'aide à l'informatique

* M. Fouché a rencontré un habitant de la commune qui a monté une association de jeux en ligne. Il demande la possibilité d'avoir à disposition une salle 6fois/an, du samedi midi au dimanche 8h, avec seulement un branchement électrique, des tables et des chaises.

Monsieur le maire, de son côté, a eu une demande du RAM (Relai Assistantes Maternelles) qui reçoit quelques fois par an les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent. Le RAM aurait souhaité la salle des fêtes le vendredi matin mais ce n'est pas possible, du fait du ménage et des états des lieux.

M. le maire propose donc, provisoirement pour ces deux activités, l'utilisation de l'ancien secrétariat de mairie.

L'association Sport Attitude devra ôter tout ce qu'il a entreposé dans ce local pour la prochaine Fressi'Nature. Il lui a été proposé, en remplacement, le local de chantier qui se trouve près des ateliers techniques.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h04.